

# La pêche au fer<sup>1</sup>

Robert Michaud

C'est à l'île Rouge qu'on pêche le fer! Il convient donc de parler un peu de cette petite île et de ses battures fatidiques où moi-même j'ai failli périr. C'était à l'occasion d'une excursion de chasse, vers 1950. Le canot dans lequel j'étais en compagnie de Jos-Têtu Bertrand a renversé. Heureusement qu'Yves Bertrand et les deux Talbot, membres de l'équipage de notre yacht de plaisance, nous ont secourus à temps!

## L'île Rouge et ses battures

Imaginez une île minuscule surmontée d'un phare et d'une maison pour abriter le gardien, perdue en plein milieu du fleuve, vis-à-vis l'île Verte, à 16 kilomètres des deux rives, au lieu de rencontre des eaux douces du Saguenay et des eaux salées du Saint-Laurent.

De plus, les roches du rivage ont la rotondité et la grosseur de balles de tennis tellement elles sont roulées depuis des millénaires par les glaces et les marées. On y marche en roulant comme sur des billes.

Davantage encore, l'île est entourée de longues battures qui font la terreur des navigateurs. C'est là que Jacques Cartier, le 2 septembre 1535, faillit perdre *L'Émérillon*, l'un de ses trois bateaux.

Malgré tout, le paysage marin y est grandiose. Malheureusement, peu de gens peuvent le contempler tellement le site est difficile d'accès.

## Le gardien du phare de l'île Rouge, en 1853

Depuis 1848, il y a là un phare de plus de 18 mètres de haut pour guider les navires dans ce dédale de battures et de récifs. En 1853, l'année du procès dont nous allons parler, le gardien du phare était Hubert Fraser. Son assistant était probablement son fils Daniel. Les deux, Hubert et Daniel, se noyèrent. Ils sont enterrés sous l'église du village de L'Isle-Verte.

Elzéar Fraser, fils ou frère de Hubert, prit alors la relève comme deuxième gardien du phare de l'île Rouge. On doit ces informations à Mme Cécile Lindsay-Fraser qui les a communiquées par l'entremise de M. Louis Langlois. Quant au troisième, Pierre-Théodore Fraser, surnommé «Pitou», il amenait une vache avec lui dans sa chaloupe quand il allait prendre son poste au milieu des eaux: histoire de ne pas manquer de lait pendant ses mois de garde!

En juin 1853, Hubert et son assistant eurent la peur de leur vie quand un gros navire vint se briser sur les rochers environnants. Si c'était pendant le jour, un grand vent de nordet soufflait sans répit de la brume et de la pluie depuis plusieurs jours. Si c'était la nuit, le faible faisceau lumineux

du phare de 1848 ne parvenait plus à percer le brouillard opaque qui s'éternisait au-dessus des eaux couleur d'encre.

Peu importe, les deux occupants de l'île crurent arrivée la fin du monde. Au bruit infernal qui éclata soudain succédèrent des cris, des jurons, des ordres en anglais, pendant qu'une pluie de fer tombait à plat sur les rochers.

En une fraction de seconde, Hubert, qui a tout compris, note dans le langage laconique des hommes de *Trinity House* (ministère des Transports, à cette époque): «*Bad weather. Ship ran aground on Red Islet. Full of iron rails. Captain ordered to throw cargo down in the sea. Back afloat right now. Quebec bound. Ok! Elzéar Fraser.*» (Mauvais temps. Bateau échoué sur l'île Rouge. Avec une cargaison de rails de chemins de fer. Le capitaine a ordonné de jeter le fer à l'eau. Bateau déjà renfloué. En route pour Québec. Ok! Elzéar Fraser).

## L'occasion du procès

Le bateau repart pour Québec, abandonnant les rails de chemins de fer au fond de l'eau. Trois hommes de L'Isle-Verte forment une société pour récupérer le fer perdu. Réussiront-ils à s'entendre?

## Une première société

En premier lieu, on peut se demander de quelle façon la nouvelle de l'incident de l'île Rouge est parvenue à L'Isle-Verte. À cette époque, il n'y a pas encore de téléphone ou de radio pour transmettre les nouvelles de l'île Rouge à la terre ferme. On peut parfois compter sur les chasseurs de marsouins ou les commerçants de poissons mais ces gens-là ne passent pas toujours au bon moment.

Heureusement que vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, on connaît un voyageur qui va et vient constamment entre les deux rives du fleuve. Il



s'agit de John Edmund Barry. On a mentionné le nom de ce monsieur dans la triste saga des Malécites. En plus d'agir comme homme de confiance de William Price, il brasse beaucoup d'affaires aux Escoumins, à L'Isle-Verte et à Rivière-du-Loup. Naturellement il possède son propre bateau, et même plus d'un.

À la nouvelle de l'événement de l'île Rouge, plusieurs se montrent prêts à partir. Tel est le cas de Frédérick Côté. Il est d'autant plus intéressé, celui-là, qu'il possède une embarcation. Il admet lui-même qu'elle est trop petite, mais qui sait? Elle pourra peut-être servir à quelque chose. Sur les entrefaites, deux de ses connaissances lui font part de leur intérêt: Joseph Nadeau, un journaliste, et Pierre Dion. Ce dernier étant forgeron, il est normal qu'il s'intéresse au fer.

Les trois amis iront à la pêche au fer! La chose est décidée. Il ne leur reste plus qu'à se procurer une bonne grosse chaloupe, car ils ne se font pas d'illusion sur les risques que comportent les voyages à l'île Rouge. Leurs recherches ne sont pas vaines: ils trouvent le bateau de leur rêve. Il appartient à une petite société composée de trois membres: Joseph Vaillancourt, Léandre Bérubé et François Marquis.

Après les pourparlers d'usage, ces trois derniers sociétaires décident de louer leur grosse chaloupe à Frédérick Côté, Joseph Nadeau et Pierre Dion, à condition toutefois qu'ils y fassent les radoubs nécessaires.

Aussitôt dit, aussitôt fait et vite on part! En les regardant s'éloigner du quai de L'Isle-Verte, cap sur le bout d'en bas de l'île Verte, on ne peut s'empêcher de voir une légère embarcation attachée à l'arrière de la grosse chaloupe de «Vaillancourt et Cie.» Honni soit qui mal y pense! Il s'agit tout simplement d'un petit *flat* (petite embarcation légère) que Frédérick voulait avoir à sa disposition pour débarquer sur l'île Rouge sans importuner ses compagnons.

C'est lui, Frédérick, qui semble agir comme capitaine. En tout cas, c'est lui qui sera inscrit comme

demandeur, plus tard, dans le procès qui se prépare. Pour l'heure, sa conduite est irréprochable. Il manoeuvre de façon à contourner le bout d'en bas de l'île Verte sans rencontrer aucune difficulté. Pas question de s'engager dans l'étroite «Passe aux canots» car, ne l'oublions pas, les moteurs marins sont inconnus en 1853! La navigation se fait uniquement à la voile. Aussi faut-il savoir louvoyer sur de grandes distances, tirer des drisses, etc.

Rendu au nord de l'île Verte, on n'est pas encore à destination car il y a les fameux récifs connus sous le nom de «Couillons», terriblement redoutés des marins. Mais Frédérick connaît son affaire et le voyage se poursuit sans incident fâcheux avec un bon vent dans les voiles.

#### **Le début des travaux**

Dès leur arrivée sur les battures de l'île Rouge, les trois hommes se mettent sérieusement au travail, non sans avoir, au préalable, salué les gens de la seule maison de l'île. On était déjà à la fin de juin ou au début de juillet. Ce détail est à noter car, un mois plus tard, les trois amis auront réussi à récupérer entre 60 et 80 barres de fer. Beau succès, quand on sait que ce trésor était enfoui sous 12 ou 20 brasses d'eau. À la fin de ce premier mois de travail, quand on fit le partage des biens, Joseph Nadeau et Pierre Dion se mirent d'accord pour donner à Frédérick, qui agit toujours comme chef du groupe, un surplus de 2 barres de fer.

#### **Un premier coup dur**

Même si les bons comptes font les bons amis, la situation ne tarde pas à se gâter. En effet, dans le cours du mois d'août, Frédérick, prétextant qu'il allait vendre du poisson à Québec, se fait remplacer par un homme à gages. À part l'assistant de Hubert Fraser, on ne voit pas qui, sur l'île déserte, a bien pu remplacer Frédérick au moins pour une semaine.

#### **Un deuxième coup dur**

Le pire, c'est qu'au bout d'une semaine, la femme de Frédérick, refusant de payer un homme plus longtemps comme remplaçant de son mari, abandonne Nadeau et Dion à

leur sort, malgré les insistantes supplications des deux Robinson Cruséo.

#### **Un troisième coup dur**

En tant que gardien du phare, Hubert Fraser, ou son assistant, surveille continuellement la surface de la mer. Un jour, ils aperçoivent la silhouette d'un bateau briller dans les brumes du large. Pas de doute possible, quelqu'un s'en vient à l'île. Enfin, les deux malheureux, Nadeau et Dion, reprennent courage: la femme de Frédérick envoie un nouveau remplaçant. Une fois de plus, la fortune leur sourit. La vie est belle! Comme deux enfants, ils contemplent l'arrivée du nouveau venu. Ils le voient gambader péniblement sur les roches du rivage. Ils sont joyeux. Ils rient en le voyant s'arrêter pour contempler la majesté du paysage, la tour haute d'une vingtaine de mètres et le bleu sombre des montagnes de la Côte-Nord.

Non! Non! Pas possible! À leur joie succède le désespoir. On entend leurs lamentations. Ils n'en croient pas leurs yeux. Ils reconnaissent le nouvel arrivant. On ne peut pas en douter, c'est bel et bien Joseph Vaillancourt, l'un des trois propriétaires de la grosse chaloupe qui les a amenés ici en juin, il y a déjà deux mois! Que de choses se sont passées depuis ce temps!

Maintenant ils restent là, découragés, assis à la porte de la petite maison, à regarder leur chaloupe s'en aller. C'est incroyable mais pourtant vrai: Vaillancourt est venu la chercher pour la ramener sur la terre ferme, à L'Isle-Verte. Décidément, ça va mal!

Que faire sur une île déserte? Impossible de travailler avec seulement le pauvre petit *flat* de Frédérick, toujours à Québec. En désespoir de cause, les deux malchanceux, Nadeau et Dion, décident de retourner, du moins temporairement, à L'Isle-Verte. Peut-être ont-ils réussi à attirer l'attention des navigateurs croisant dans ces parages commerçants, chasseurs, contrebandiers? Peut-être aussi sont-ils revenus à bord du vaisseau de *Trinity House* à bord duquel monte Hubert Fraser pour aller se ravitailler à terre. Toujours est-il qu'ils réussis-

sent à revenir à L'Isle-Verte.

### Une deuxième société

On connaît, à L'Isle-Verte, les péripéties de l'aventure de l'île Rouge. On en parle dans les magasins. On en parle dans la salle d'attente du bureau de poste où le notaire Louis-Narcisse Gauvreau va chercher son courrier diplomatique. J'y pense avec émotion car c'est chez nous! Le bureau de poste était là, et le magasin général aussi, dans la maison bâtie par Louis Bertrand, en 1844, sa première maison ayant été détruite par le feu en 1843.

Là, dans ces mêmes pièces, on disait, en 1853, que Joseph Nadeau et Pierre Dion étaient revenus, mais sans Frédérick. En entendant ces propos, il y a quelqu'un qui se montrait plus intéressé que les autres. Il se nomme Romain Lemieux. Du bon monde. Très probablement l'ancêtre des Lemieux de l'actuel coteau des Érables. C'est sans doute le même Romain Lemieux, qui, plus tard, fera partie du syndic chargé de veiller au financement de la nouvelle église de L'Isle-Verte.

Ce Romain Lemieux est capitaine de l'un des bateaux de John Edmund Barry. Il décide d'entrer en société avec Joseph Nadeau et Pierre Dion pour la récupération du fer de l'île Rouge. Davantage encore, monsieur Barry accepte de prêter son bateau à la nouvelle société. Il ne lui donne pas. C'est un homme d'affaires, mais il le loue à condition qu'on lui remette 20% des barres de fer sauvées des eaux. Quant au reste, les sociétaires s'entendent pour se le partager à parts égales.

### La reprise des travaux

Marché conclu, on retourne aussitôt à l'île Rouge, mais cette fois sous le commandement du capitaine Lemieux et sous le haut patronage de John Edmund Barry! Arrivés à destination, Lemieux, Nadeau et Dion hissent à bord de leur gros bateau le petit *flat* de Frédérick ainsi qu'une chaîne lui appartenant. Tout en travaillant, il leur arrive de parler de l'absent. Ils savent maintenant qu'il n'est pas commode. Comment acceptera-t-il ces changements? D'autant plus qu'ils ont engagé un nou-

veau travailleur. On est porté à croire qu'il s'agit, une fois de plus, de l'assistant du gardien du phare, un dénommé Jalbert. N'ayant pas grand-chose à faire, il ne déteste pas gagner un peu d'argent. Frédérick acceptera-t-il de payer cet homme à gages?

### Le retour de Frédérick

Frédérick est de retour à L'Isle-Verte! On raconte son histoire dans les magasins, au bureau de poste. Comment est-il descendu de Québec à L'Isle-Verte? Un homme de sa condition voyage certainement en goélette. En longeant l'île Rouge, il a fort bien reconnu le gros bateau du financier qu'il n'aime pas, John Edmund Barry. Il est furieux. Pendant son absence à Québec, il a intrigué contre la première société, puis contre la deuxième. Il le dit à qui veut l'entendre: «Contribuer à enrichir Barry? Non, monsieur, jamais!» D'ailleurs, n'a-t-il pas obtenu, à Québec, le privilège d'exploiter seul le fer de l'île Rouge? La Cour de circuit va se charger de montrer qui a raison dans cette affaire: Romain Lemieux, Joseph Nadeau, Pierre Dion ou Frédérick.

### Le procès

Le demandeur en cette cause est Frédérick Côté, cultivateur de L'Isle-Verte, dans le circuit de L'Isle-Verte.

Les défendeurs sont Romain Lemieux, cultivateur, Joseph Nadeau, journalier, et Pierre Dion, forgeron, tous les trois de la paroisse et du circuit susdits.

L'avocat du demandeur est Me Narcisse Bertrand, fils de Louis Bertrand, de L'Isle-Verte. L'avocat des défendeurs est Me Jean-Georges Taché.

### La sommation

Le 5 décembre 1853, le notaire Louis-Narcisse Gauvreau, greffier de la Cour de circuit de L'Isle-Verte appose sa signature au bas de la sommation par laquelle Frédérick Côté, demandeur en cette cause, réclame 20 livres de la part de Romain Lemieux, Joseph Nadeau et Pierre Dion, les défendeurs.

En conséquence, les trois défendeurs sont sommés de payer ladite somme, avec les intérêts et dépens, ou de comparaître devant ladite Cour

de circuit de L'Isle-Verte, à 10 heures du matin, le vingt-deuxième jour de décembre courant. Autrement, ils perdront leur procès par défaut.

Tel est le résumé de la sommation que Pierre Chabot, huissier, a remise à Pierre Dion, vers 10 heures de l'avant-midi, à Romain Lemieux, vers 1 heure de l'après-midi, puis à Joseph Nadeau, vers 4 heures de l'après-midi, le 10 décembre 1853.

De plus, en vue du paiement de ses voyages, le huissier précise que la distance à parcourir pour atteindre le domicile du défendeur le plus éloigné de la Cour de circuit est de 6 milles.

### Le plaidoyer

#### de Me Narcisse Bertrand

*À l'honorable juge de circuit dans le Bas-Canada siégeant à L'Isle-Verte, ledit demandeur se plaint desdits défendeurs par la présente déclaration et représente humblement [...]*

*Que vers le mois de septembre dernier, pendant l'absence dudit demandeur, lesdits défendeurs se rendirent à l'endroit ci-dessus mentionné, c'est-à-dire auprès de ladite île Rouge pour y pêcher du fer. Qu'avant de se mettre à l'ouvrage, et pendant, lesdits défendeurs se dirent entre eux qu'ils ne pouvaient pas rejeter de leur dite société ledit demandeur et qu'ils considéreraient irraisonnable [sic] et injuste de le frustrer (ledit demandeur) des bénéfices de ladite société lui qui avait pris l'initiative et avait, un des premiers, suggéré l'idée de cette entreprise [...]*

*Que ledit demandeur pendant son absence ci-haut mentionnée travaillait pour ladite société en faisant des démarches à Québec auprès des propriétaires dudit fer pour en obtenir un permis de sauver ou pêcher ledit fer à*

son profit et pour celui de ladite société.

Que lesdits défendeurs pêchèrent à l'endroit ci-dessus mentionné, c'est-à-dire auprès de ladite île Rouge, cent vingt-six barres de fer en lice, pour les chemins de fer, et une chaîne, le tout de la valeur de quatre-vingt-huit louis et un chelin courant.

Que lesdits défenseurs employèrent pour le service de ladite société, c'est-à-dire pour pêcher ledit fer, une embarcation ou petite chaloupe appartenant audit demandeur et divers autres ustensiles ou instruments appartenant aussi audit demandeur, tels que chaîne, gaffes, grappins, et que le service de ces dits ustensiles valait bien le service d'un homme.

Que subséquemment au sauvetage dudit fer ledit Joseph Nadeau intima à la femme dudit demandeur que ledit demandeur pour partager dans les profits de ladite société devait se résigner à payer la troisième partie du salaire d'un homme qu'avaient employé lesdits défendeurs pour le service de ladite société.

Que ladite femme dudit demandeur a offert cette dite troisième partie de salaire audit homme employé par ladite société comme susdit et ledit demandeur offre encore par ces présentes de payer cette dite troisième partie dudit salaire et en demande acte [...]

Qu'il est d'usage d'allouer le tiers ou au moins une large part à l'embarcation qui sert en pareilles occasions au sauvetage d'effets de naufrage de vaisseaux ou d'autres effets en perdition sur l'eau et spéciale-

ment quand, en outre de l'embarcation, sont employés pour le même objet que ladite embarcation des ustensiles aussi nécessaires et importants que l'étaient pour la pêche dudit fer: chaîne, gaffes et grappins [...]

C'est pourquoi ledit demandeur conclut humblement à ce que lesdits défendeurs soient condamnés conjointement et solidairement à payer audit demandeur la somme de vingt louis courant en tout et pour tout [...] avec frais et dépens.

L'Isle-Verte, le 5 décembre 1853,

N. Bertrand,  
procureur (avocat)  
du demandeur.

#### **Le plaidoyer**

#### **de Me Jean-Georges Taché**

Me Taché divise son plaidoyer en neuf points pour montrer que lesdits défendeurs ne sont pas coupables:

- Parce que dans le cours de juin dernier (1853), en la paroisse de L'Isle-Verte, le demandeur avec Joseph Nadeau et Pierre Dion s'étant associés pour aller pêcher du fer à l'île Rouge avec une embarcation ou chaloupe appartenant à Joseph Vaillancourt, Léandre Bérubé et François Marquis, société de qui ils l'avaient louée à condition de la faire radouber, à laquelle chaloupe était accroché le petit flat du demandeur [...]

- Parce que dans le cours d'août dernier (1853) le demandeur en cette cause sous prétexte d'aller vendre du poisson à Québec abandonna lesdits Dion et Nadeau et leur demanda de lui permettre de se faire remplacer par un homme qu'il mit pour travailler à sa place, lequel homme travailla environ huit jours au plus et que la femme du

demandeur en son absence refusa de remplacer par aucun autre sous les demandes réitérées à cet effet des dits Dion et Nadeau.

- Parce que durant ladite absence à Québec du demandeur, le nommé Vaillancourt, un des propriétaires de la chaloupe, étant venu la quérir elle lui fut remise et conduite à terre, et que lesdits Dion et Nadeau se trouvèrent alors sans embarcation et dans l'impossibilité de continuer les opérations de ladite société.

- Parce que lesdits Nadeau et Dion désirant alors continuer à travailler s'adressèrent à un nommé Romain Lemieux, défendeur en cette cause, capitaine d'un bateau appartenant à Mr Barry, et firent avec lui une société (Frédéric étant encore absent à Québec) pour le fer qu'ils sauveraient avec le bateau à l'île Rouge où ils devaient se rendre à cette fin; les conditions de cette nouvelle société étant qu'ils paieraient vingt barres par cent à Mr Barry pour l'usage et le louage du bateau et partageraient ensuite entre eux à parts égales.

- Parce que lesdits Nadeau et Dion une fois privés de la chaloupe qu'ils avaient louée, tel que susmentionné, ne sachant alors au soin de qui remettre le flat et une chaîne qu'ils avaient à bord de la chaloupe louée, tel que susdit, et appartenant au demandeur, les mirent dans le bateau qu'ils avaient loué pour les remettre au demandeur à son arrivée et ne s'en servirent nullement.

- Parce que lesdits défendeurs en cette cause, s'étant rendus à l'île Rouge

*pour pêcher en société des barres de fer, consentirent entre eux, le demandeur étant absent à Québec, à garder le demandeur dans leur dite nouvelle société, si lui, Frédérick, consentait à payer le nommé Jalbert qu'ils employaient à travailler avec eux et qu'à cette condition Jalbert serait regardé comme le représentant de Frédérick dans ladite société.*

*- Parce que le demandeur en cette cause à son retour de Québec, (où il allait intriguer et travailler [...] contre ladite société avec Dion et Nadeau, et contre la nouvelle société, dans le but de les dépouiller indignement, en faisant des démarches pour s'assurer à leur détriment la propriété entière du fer par eux sauvé) prétendit qu'il avait obtenu à Québec une permission ou privilège en son nom seul, et à l'exclusion de tout autre, pour pêcher du fer à l'île Rouge via ladite société et se mit en demeure de chasser les défendeurs en cette cause de l'endroit où se pêchait ledit fer près de l'île Rouge, voulut leur enlever le fer qu'ils avaient sauvé depuis quelques jours et s'approprier tout celui qu'ils avaient sauvé plus tôt, et fit des démarches à cette fin. Mais qui ne réussirent pas.*

*- Parce que ledit demandeur à son retour de Québec n'a pas voulu reconnaître ladite société du bateau, ni en faire partie, disant que le marché était mauvais, qu'il enrichissait Mr Barry, et que lui, il ne voulait ni travailler ni payer pour enrichir Barry et il a refusé de reconnaître Jalbert comme son employé, n'a pas voulu le payer ni se tenir obligé à*

*son égard et a, au contraire, fait des démarches pour s'approprier tout le fer sauvé à la faveur de son permis disant et prétendant qu'il avait seul droit là.*

*- Parce que les défendeurs ne se sont pas servis dans la société nouvelle (celle du bateau de Mr Barry) du flat du demandeur, qu'il n'a jamais voulu reconnaître ladite société, ni en faire partie, n'y a jamais travaillé, ni rien fourni, a refusé de payer ledit Jalbert, etc. C'est pourquoi lesdits défendeurs concluent à ce que pour les causes susdites et par le jugement de cette Cour l'action dudit demandeur en cette cause soit déboutée avec dépens. Le 25 février 1854, J.-G. Taché, procureur (avocat) des défendeurs.*

#### **Le dénouement**

Commencé en 1853, ce procès ne se termina qu'en 1856. Pendant ce laps de temps, divers incidents ne manquèrent pas de se produire. Ainsi, par exemple, le 1<sup>er</sup> mars 1854, les avocats du demandeur, Mes Bertrand et Chalou, tentèrent de transférer la cause à d'autres juristes, mais en vain. Finalement, le 4 mars 1856, les mêmes procureurs, désespérés, demandèrent à la Cour de la retirer. Il apparaît donc évident que les trois défendeurs, Lemieux, Nadeau et Dion, gagnèrent le procès intenté contre eux par Frédérick.

#### **Le notaire**

#### **Louis-Narcisse Gauvreau nous informe**

Le notaire Louis-Narcisse Gauvreau suit de près les événements qui se passent à la Cour de circuit de L'Isle-Verte. Et il nous en informe. Ainsi, par exemple, une note datée du 1<sup>er</sup> mars 1854 nous apprend qu'à partir de cette date Me Narcisse Bertrand aura comme associé Me Philippe Chalou. Les deux avocats exerceront désormais leur profession sous la raison sociale Bertrand et Chalou. On sait, par ailleurs, que ce

dernier était auparavant rattaché à la Cour de Kamouraska, tout comme son confrère Me Jean-Georges Taché que nous retrouverons souvent à L'Isle-Verte.

#### **Note**

- 1 Cette pittoresque anecdote judiciaire est extraite du livre intitulé **La Cour de circuit de L'Isle-Verte, histoire et procès** de Robert Michaud, Trois-Pistoles, Centre d'édition des Basques, 1998, pages 79-90. Nous remercions l'auteur pour nous avoir permis de reproduire cet extrait.